

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 391 promulguant le décret du 10 Octobre 1914, autorisant les anciens tirailleurs sénégalais à s'engager pendant la durée de la guerre.

n° 391

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

31 octobre 1914

Numéro JO

n° 216 du 31/10/1914

Date du numéro

31 octobre 1914

VISAS

Le Gouverneur p. i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 Juin 1881: Vu le décret du 19 Octobre 1914, autorisant les anciens tirailleurs Le anis à .s'engager pendant la durée de la guerre

Vu la publication dudit décret au Journal Officiel de la République Française du 14 Octobre 1914;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulguée dans la Colonie, pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 10 Octobre 1914 susvisé.

Art.2

Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et affiché partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la Colonie.

Fernand DELTEL.